L'année nouvelle donne du travail... aux postiers

UNE TABLE DE TRIAGE A L'HOTEL DES POSTES DE ROUBAIX. (Ph. du J. de Rx.)

(Ph. du J. de Rx.)

M. LE RECEVEUR PRINCIPAL DES P.T.T. DE ROUBAIX DONNANT SES INSTRUCTIONS AUX CHEFS DE SERVICE.

Ces jours-ci, le personnel des P. T. T. est sur les dents.

Les documents photographiques que nous reproduisons ci-dessus, pris à l'Hôtel des Postes de Roubaix, donnent une idée de l'activité des postiers qui est centuplée pour les fêtes de l'an.

Des dispositions spéciales ont été prises pour canaliser le flot des plis, cartes, lettres, etc., qui se concentrent à l'Hôtel des P. T. T.

Voilà une preuve entre mille que la tradition des vœux échangés par courrier ne se perd pas.

— Les anciens combattants français à Rome —

LES ANCIENS COMBATTANTS FRANÇAIS SE RENDENT DEVANT LE SOLDAT INCONNU ITALIEN. (Ph. Fulgur.)

La fin d'une belle exposition

L'Exposition internationale de Bruxelles, cette splendide manifestation de l'activité du monde et de l'esprit d'organisation belge, est maintenant la proie des démolisseurs. (Ph. Keystone.)

Une bataille entre douaniers et fraudeurs à Godewaersvelde

Au cours de la nuit de lundi à mardi, les douaniers de la brigade mobile de Godewaersvelde, de surveillance à la ferme Leroy, près de la frontière, aperçurent un groupe de sept hommes chargés de volumineux ballots.

Les douaniers firent les sommations d'usage. Surpris les contrebandiers abandonnèrent leurs ballots et prirent la fuite.

Au cours de la poursuite, un fraudeur fut arrêté, un nommé Deraedt, 21 ans, journalier, habitant au Mont Noir. Les douaniers s'apprêtaient à le conduire au poste lorsqu'ils furent attaqués par les fraudeurs qui revenaient armés de gros bâtons et qui leur assénèrent force coups sur la tête, pour délivrer leur complice. Les douaniers tirèrent une quinzaine de coups de revolver et réussirent à mettre leurs agresseurs en fuite.

Les ballots contenaient 290 kilos de tabac.

Après une poursuite mouvementée un garde-côtes capture un bâteau belge qui pêchait au large de Dunkerque

La vedette « Collin-de-Sussy » montée par une brigade maritime de la douane a capturé et amené au port de Dunkerque le bateau ostendais « Achille-39 », qui pêchait dans les eaux françaises.

La capture a été opérée à l'abordage après une poursuite mouvementée. Un grappin dut être jeté sur l'« Achille » pour l'immobiliser; un homme de l'équipage tenta de couper le filin avec une hache.

Le bateau a été ramené au port avec une centaine de kilos de poissons qui ont été vendus à Dunkerque. Les deux hommes qui formaient tout l'équipage de l'« Achille » ont été écroués en attendant leur comparution devant le Tribunal correctionnel.

LE LOT DE TROIS MILLIONS est gagné par un buraliste de Carcassonne et plusieurs de ses clients

On annonce que le gagnant des 3 millions de la 13e tranche de la Loterie nationale est un commerçant de Carcassonne. Le numéro gagnant a été vendu par une banque de Carcassonne à M. Couderc-Tailland, buraliste, rue Georges-Clemenceau. Ce dernier toutefois, n'a pas conservé pour lui seul la totalité du billet. Il y a fait participer, par dixièmes, plusieurs de ses clients.

Un des lots d'un million du tirage de la 13e tranche de la Loterie nationale, a été gagné par un groupe de dix ouvriers typographes au service d'une imprimerie de la rue Saint-Honoré, à Paris.

Un lot d'un million a été gagné par un habitant de Bellac, qui avait acheté son billet dans une banque de Limoges. Un autre million a été gagné par un groupe de personnes de la région parisienne ayant souscrit par dixièmes à une banque de la rue Vivienne, à Paris.

— **De Moscou**: Le gouvernement a décidé de fermer provisoirement la partie de la frontière qui sépare la Sibérie du Mandchoukouo. Cette mesure a été prise en raison d'une épidémie de peste qui sévit actuellement. On compte, à ce jour, plus de deux cents victimes.

— **De Meaux**: Au passage à niveau de Villeparisis, Mlle Marcelle Lagiace, 15 ans, a été heurtée par un express et tuée sur le coup.

Le nouveau régime des Assurances sociales entre en vigueur aujourd'hui

Paris, 31 décembre. — Le Ministère du Travail publie une note concernant l'application du nouveau régime des assurances sociales qui entre en vigueur le 1er janvier 1936.

La note indique que les cotisations dues pour les salariés qui ont été occupés au cours du 4me trimestre 1935 ou antérieurement, continuent d'être réglées par les dispositions jusqu'ici applicables. Il en est de même en ce qui concerne les contributions dues par les employeurs pour les salariés retraités. Quant aux contributions que les empolyeurs sont tenus d'acquitter en janvier de chaque année, pour les salariés gagnant de 15 000 à 25 000 fr. qu'ils ont occupé l'année précédente, elles devront également être acquittées, en janvier prochain dans les conditions du régime antérieur.

Les feuillets trimestriels et cartes annuelles de cotisations en cours au 31 décembre 1935 cesseront d'être valables à partir du 1er janvier 1936. Ils devront être déposés avant le 11 janvier à la poste ainsi que les feuillets trimestriels ou les cartes annuelles, munis de timbres « Assurances sociales » que des assurés ou des employeurs peuvent avoir conservé par devers eux.

Il ne pourra être tenu compte des versements représentés sur les feuillets ou cartes qui ne seraient pas ainsi retournés à l'administration.

De nouveaux feuillets trimestriels de cotisations destinés à la constatation de la totalité des versements trimestriels, sans distinction entre l'assurance-maladie et l'assurance-vieillesse, se substitueront aux feuillets et cartes précédemment délivrés. Ils seront adressés aux assurés au cours du premier trimestre 1936.

LES TAUX DES NOUVELLES COTISATIONS

Les nouvelles cotisations sont égales à 3.50 % du salaire pour l'assuré et à une somme égale pour l'employeur, le salaire étant entendu de la rémunération totale versée lors de la paye, déduction faite des allocations familiales et compte tenu de la valeur des avantages en nature s'il y a lieu.

La retenue à effectuer lors de la paye comme la cotisation patronale correspondante, ne saurait être calculée sur un salaire net supérieur à 40 fr. par jour, si la paye est effectuée par jour, à 240 fr. par semaine si le salaire est réglé par semaine ou toutes les deux semaines, à 1.000 fr. par mois s'il est réglé mensuellement.

Les nouvelles cotisations devront être acquittées par l'employeur dans les dix premiers jours de chaque trimestre, pour les périodes de travail accomplies au cours du trimestre précédent. Toutefois pour les assurés qui quitteraient leur emploi en cours de trimestre, les cotisations dues devront être acquittées dans les dix premiers jours du mois suivant.

LES MODES DE VERSEMENT

Les nouvelles cotisations seront acquittées soit en espèces, à la poste, soit par ordre de virement sur le compte postal de l'employeur.

Les employeurs qui occupent plus de dix assurés, devront obligatoirement s'acquitter par virement sur leur compte postal.

Les employeurs n'occupant pas plus de dix assurés, auront la faculté d'utiliser ce procédé. Un troisième mode de versement a été prévu pour les assurés qui travaillent à façon, aux pièces, à la tâche, à domicile, ou sont rémunérés à l'aide de commissions ou suivant le chiffre d'affaires.

En ce qui concerne ces ouvriers, les contributions ouvrières et patronales devront être acquittées sous la forme de timbres-poste apposés sur un feuillet spécial, qui devra être encarté dans le feuillet trimestriel.

Ces feuillets intercalaires, joints aux feuillets trimestriels de cotisations, devront être déposés, par les assurés intéressés, à la poste, dans les dix derniers jours de chaque trimestre.

Enfin, en ce qui concerne les assurés dont la profession comporte des embauchages et débauchages fréquents et dont le salaire est payé au moins une fois par jour, il n'est en rien dérogé au mode de versement qui était pratiqué précédemment. Les feuillets trimestriels de cotisations comporteront une partie détachable intitulée « attestation de versement », qui sera rendue par la poste au déposant ou renvoyée par le service régional des assurances sociales.

Pour justifier de ses droits aux prestations, l'assuré présentera cette attestation. Les prestations étant conditionnées par les versements opérés, le nouveau régime institué ne peut avoir d'effet en ce qui concerne les conditions d'attribution et la quotité des prestations, qu'à compter du 1er avril 1936.

Jusqu'à cette date, les organismes d'assurance devront continuer à accorder des prestations sur la base du régime précédemment établi.

Par ailleurs, les assurés ne sauraient subir aucun préjudice du fait des modifications apportées par le nouveau régime à l'organisation technique de l'assurance. Ils devront, s'ils bénéficient de soins pour leur invalidité, continuer à bénéficier de ces soins. Pour les gens de maison : bonnes à tout faire, femmes de chambre, chefs de cuisine, etc., les cotisations dues, tant par l'employeur que par l'assuré, à raison de 3.50 0/0 du salaire, seront calculées sur un salaire forfaitaire, tenant compte des avantages en nature dont ils bénéficient.

Les nouvelles cotisations applicables pour 1936, dues tant par l'assuré que par l'employeur, sont les suivantes :

Cotisations mensuelles (hommes) : Villes de plus de 80 000 habitants et Seine, 24.50; autres communes, 17.50.

Cotisations mensuelles (femmes) : Villes de plus de 80 000 habitants et Seine, 14.00; autres communes, 10.50.

Les renseignements ci-dessus fournis sont applicables, d'une façon générale, aux assurés des professions agricoles et forestières, sous réserve des particularités ci-après.

Les cotisations ouvrières sont les suivantes, la contribution patronale étant égale : Cotisations mensuelles enfants jusqu'à 16 ans, 6 fr.; femmes, 8 fr.; hommes 10 francs.

Ces cotisations peuvent être acquittées, même s'il s'agit de salariés travaillant pour le compte d'un seul employeur, en timbres-poste; lorsque le versement des cotisations ne sera pas fait en timbres-poste, il devra l'être dans les conditions générales applicables pour les assurés des professions non-agricoles. Toutefois, les sociétés et unions de sociétés de secours mutuels autorisées à cet effet, pourront recevoir directement des employeurs, les feuillets périmés et les versements correspondants.

Dans quelques jours, Me Maurice Garçon sollicitera du Président de la République la grâce d'Orphée Henninot

Le pourvoi formé par Orphée Henninot, l'assassin d'Haut-Lieu, ayant été rejeté par la Cour de cassation, son défenseur, Me Maurice Garçon, vient d'être averti que le Président de la République le recevrait, dès les premiers jours de janvier.

A la maison d'arrêt d'Avesnes Orphée Henninot fait montre d'un grand calme et ne semble pas avoir encore perdu tout espoir.

Un accident mortel aux mines de Dourges

A la fosse n° 3 des mines de Dourges, un jeune mineur, Maurice Flament, âgé de 16 ans, domicilié à Hénin-Liétard, a été bousculé et renversé mardi par une berline vide qui avait rompu sa chaine.

Relevé dans un état piteux, le malheureux fut transporté par l'ambulance des mines à l'hôpital où il est mort des suites d'une fracture du bassin.

LA RETRAITE DU GRAND COMÉDIEN ALBERT LAMBERT

(Ph. Rol.)

Après cinquante ans de Comédie-Française, M. ALBERT LAMBERT, l'illustre comédien et doyen de la Compagnie, se retire volontairement.

M. ALBERT LAMBERT DANS LE ROLE DE GUILLAUME LE TACITURNE.

La reine Elisabeth de Belgique dans son rôle de grand'mère

LA REINE ELISABETH DE BELGIQUE PHOTOGRAPHIÉE AUPRÈS DE SA FILLE, LA PRINCESSE MARIA DE PIÉMONT (*à droite*) ET DE SA PETITE-FILLE, LA PRINCESSE MARIA-PIA, SUR LA TERRASSE DU PALAIS, A NAPLES, LORS DE SON DERNIER SÉJOUR EN ITALIE. (Ph. N.Y.T.)

Les funérailles solennelles de M. Alexis Parsy adjoint au maire de Tourcoing

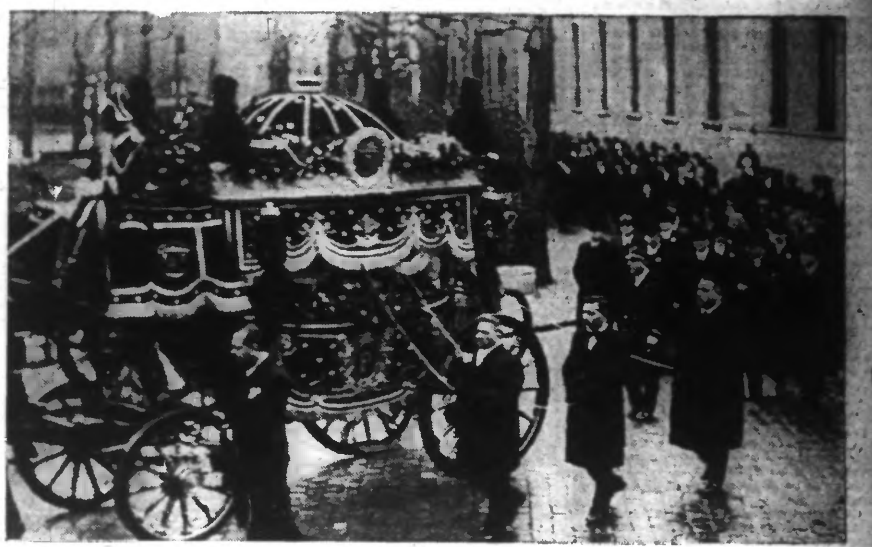

LE CHAR FUNÈBRE (Ph. du J. de Rx.)

La population de Tourcoing a suivi mardi, avec un émouvant recueillement, les funérailles de M. Alexis Parsy, adjoint à l'Instruction publique, s'associant ainsi au deuil de la famille du défunt et à celui de l'administration communale.

Dès 9 heures, le groupe imposant des sociétés commence à se former, rue de Guisnes, à l'entrée du Jardin botanique, tandis qu'affluent de nombreuses personnalités. Les couronnes, les gerbes de fleurs s'amoncellent. Déjà un char en est rempli et d'autres arrivent encore, qu'il faudra placer au-dessus du corbillard.

Le clergé de Saint-Christophe vient procéder à la levée du corps. M. le chanoine Cousin, doyen de la paroisse, récite les prières, puis le cercueil est hissé sur le corbillard, tandis que les clairons du Groupe musical scolaire, dont M. Parsy était président, sonnent « Aux Champs ». Et le long cortège s'ébranle vers l'église Saint-Christophe, dont le gros bourdon égrène ses notes graves.

LE CORTÈGE FUNÈBRE

Le Groupe musical scolaire ouvre la marche, suivi par une imposante délégation de la Solidarité républicaine. Puis vient la longue file des délégations des sociétés communales, avec leurs drapeaux cravatés de crêpe. Parmi eux, on remarque le drapeau des Anciens Combattants belges, qui participent à tous nos deuils comme à toutes nos fêtes.

Les délégations de l'Union post-scolaire suivent, précédant celles des écoles communales avec leurs étendards; puis c'est l'Harmonie Municipale qui, sous la direction de son chef, M. Lucien Niverd, fait entendre la « Marche funèbre » de Chopin et la « Marche in-extremis » de Ch. Eustace. Le char des couronnes est tiré par deux chevaux. On remarque les couronnes offertes par l'administration municipale, les sections de la Solidarité républicaine, l'Amicale des maîtres de l'enseignement, les Dames charitables, la Brouette à la mer, la Fédération des Amicales, l'Union post-scolaire, l'Amicale de la Police, la Jeunesse de la Croix-Rouge, les Combattants républicains, les Jeunesses radicales, le Dispensaire d'hygiène sociale, l'administration du Bureau de Bienfaisance, les services municipaux, les services de l'Instruction publique et du Bureau des écoles, les sociétés musicales et celles des sociétés coopératives dont M. Parsy était administrateur. De nombreuses plaques avaient été aussi offertes par les Amicales Colbert et Jules-Ferry, l'Ecole du Bâtiment, le Bureau de Bienfaisance, la Commission des délégués cantonaux, etc...

Précédant le clergé, des délégations du Bureau de Bienfaisance, des services municipaux et des fonctionnaires de la ville: octroi, police, douanes et des représentants de toutes les administrations. Et puis c'est le clergé, avec la croix. Le char funèbre apparait enfin.

Les cordons du poêle sont tenus par MM. Deborgher, représentant l'Administration et le Conseil municipal; Roger Coppin, représentant le Bureau de Bienfaisance; Charlier, représentant l'inspecteur académique et la délégation cantonale; J. Malfait, représentant le personnel municipal; P. Castelain, représentant la Solidarité républicaine; A. Leclercq et J. Motte, représentant les Coopératives de l'Espérance et du Tilleul; R. Vanrullen, maire de Wervicq, ami personnel du défunt.

Immédiatement après le corbillard et précédé des huissiers, M. E. Salembien, maire de Tourcoing, conduit le deuil, accompagné de M. Grimaut, secrétaire général de la Préfecture, représentant M. Guillon, préfet du Nord; MM. les sénateurs Potié et des Rotours; MM. les membres, de l'Administration municipale, qu'accompagne M. Gombert, secrétaire général de la Mairie et le Conseil municipal; l'administration du Bureau de Bienfaisance, conduite par M. Alfred Lambrecht.

Viennent ensuite les fils du défunt, MM. Maurice et Jules Parsy et son gendre, M. Albert Catteau, et la famille, suivie elle-même de nombreuses personnalités, parmi lesquelles nous avons noté au hasard: MM. le docteur Delahousse, président de l'Union des Bureaux de Bienfaisance de France; Cordonnier, secrétaire du Bureau de Bienfaisance de Roubaix; MM. K. Sory et Verbeurght, adjoints au maire de Roubaix; Félix Desurmont, président de l'Union des Caisses d'Epargne; Flament, agent général de la Caisse d'Epargne de Tourcoing; Surmont, maire de Mouvaux; Coone, ancien maire et Kesteloot, maire de Neuville; Vandendriessche, secrétaire général de la Chambre de Commerce: Thaune, consul général de Belgique; Devillers, capitaine et Plichon, lieutenant des douanes; Xhoffray, directeur du Théâtre municipal; Lenfant, commissaire central et ses collaborateurs de la Sûreté nationale; Guéranger, président du Cercle des Officiers; Dumortier, directeur de l'E.T.I.M.; Bourgeois, directeur de l'Ecole des Beaux-Arts; Liard, directeur du Bureau de Bienfaisance; Vanderberghe, président du Comité républicain de Lannoy; A. Descamps, président de la Concordia d'Halluin; Lesur, président de l'Association des Instituteurs du Nord; Mulliez, maire de Bondues; Rills, président du domaine d'Hardelot; Merchier, vice-président des Amicales laïques du Nord, etc...

LA CÉRÉMONIE RELIGIEUSE ET LES DISCOURS

La messe fut célébrée par M. l'abbé Croop, assisté de MM. les abbés Marescaux et Tiberghien. Pendant la cérémonie, la Chorale paroissiale interpréta la messe solennelle de « Requiem », sous la direction de M. Paris; les orgues étaient tenues par M. Dieryck.

M. le chanoine Cousin donna l'absoute.

A l'issue de la messe, les autorités et les délégations se massèrent sous le porche pour entendre les discours. C'est d'abord M. E. Salembien, maire de Tourcoing, qui prononce l'éloge du défunt:

« Le cruel événement qui nous groupe autour de ce cercueil, dit-il, nous plonge dans la consternation: cet homme, que nous avions vu la veille de sa mort, actif, alerte, courageux, portant les lourdes responsabilites de sa charge avec une rare jeunesse d'esprit, de caractère et de sentiments, n'est plus...

» Pendant trente-neuf ans, dans ce quartier de la Croix-Rouge qui lui était tellement cher qu'il n'avait jamais voulu le quitter, Alexis Parsy a rempli fidèlement et consciencieusement ses devoirs de maitre d'école. Il a vu grandir toute la jeunesse de ce quartier, la suivant pas à pas et quand l'heure de la retraite sonna pour lui, il considéra avec un noble sentiment du devoir que sa tâche n'était pas terminée.

» Dès que ses concitoyens l'eurent appelé à siéger au Conseil municipal, l'assemblée communale lui confia les fonctions d'adjoint à l'Instruction publique. C'était mettre l'homme qualifié à la place qui convenait. Il occupa ce siège de longues années, remplissant avec autant de tact que de science et d'esprit de justice, les fonctions délicates qui y sont attachées.

» Il avait acquis ainsi dans la ville, qui le reconnaissait comme un de ses premiers citoyens, une influence qui se traduisait par une respectueuse affection dans tous les partis politiques et dans tous les groupes sociaux.

» S'il est des circonstances qui parfois divisent les hommes, il en est une aussi qui les réunit: c'est la bonne volonté. C'est, qu'en effet, quelle que soit l'opinion que l'on a choisie comme ligne de conduite, on ne peut que s'incliner devant cette parole admirable: « Paix sur la terre aux hommes de bonne volonté ». Cette paix, vous l'avez pleinement méritée, mon cher Parsy; vous l'emporterez dans votre tombe. »

D'autres discours furent ensuite prononcés par MM. Charlier, Deborgher, Leclercq et Castelain, chacun d'eux montrant sous un jour particulier la grande activité du defunt. Puis le corps fut transporté à Carnin, où l'inhumation se fit dans le caveau de famille.

— **Mme Paul Brouardel, veuve du doyen de la Faculté de médecine, membre de l'Institut et de l'Académie de médecine, président du Comité d'hygiène, vient de décéder à Paris. Alliée au docteur Franck-Brétano et au colonel Sadi-Carnot, et tante du docteur Georges Brouardel, Mme Brouardel était née Lapierre de Fontainebleau.**

Roubaix

Aujourd'hui, mercredi 1er janvier :

Aujourd'hui: Circoncision.

Soleil: Lever, 7 h. 46; coucher, 16 h. 2.

Lune: Premier quartier le 1er janvier.

Bulletin météorologique pour la journée du 1er janvier (région Nord): Après pluies nocturnes, ciel devenant nuageux avec éclaircies, averses et grains; vent de Sud-Ouest assez fort et irrégulier; tempête sur les côtes; le minimum de température sera sans grand changement.

Médecins de garde. (A n'appeler qu'en cas d'absence du médecin de famille): MM. les docteurs Loth, 6, boulevard de Fourmies, (Tél.: 34.809) et Delelis, 101, rue Daubenton (Tél.: 35.740).

Pharmaciens de garde: MM. Delabaere, 163, Grande-Rue et Lhuillier, 1, place de l'Avenir.

Demain, jeudi 2 janvier :

Aujourd'hui: saint Basile; demain sainte Geneviève.

Soleil: Lever, 7 h. 46, coucher, 16 h. 3.

Lune: Premier quartier du 1er; pleine le 8.

COUP D'ŒIL EN ARRIÈRE

L'année qui s'achève, nous incite à jeter un coup d'œil en arrière et à rappeler, comme nous en avons l'habitude, les principaux faits qui se sont déroulés au cours de ces douze derniers mois.

1935 ne marquera guère dans les annales de notre ville, car ce fut une année banale, sans événements bien marquants, tant au point de vue économique qu'à celui de l'urbanisme.

Hélas! la crise économique perdure, sans toutefois être aussi néfaste que durant l'année précédente. Une légère, bien légère amélioration a même été constatée dans les affaires et le nombre des chômeurs a quelque peu diminué au cours de ces douze mois. Le fonds municipal de chômage qui, durant la dernière semaine de décembre 1934, avait payé 430 497 frs de secours, n'en a plus payé, la semaine dernière, que 363.945 francs. C'est là, certes, une diminution, mais combien infime.

Questions d'urbanisme

L'année 1935 n'a pas été marquée, comme certaines de ses devancières, par l'exécution de grands travaux. Les services compétents ont fait procéder au repavage et à la construction d'égoûts dans certaines artères, ainsi qu'à l'électrification de l'éclairage dans quelques rues.

D'autre part, afin de la remplacer par des bâtiments plus modernes et mieux aérés, par conséquent plus salubres, la municipalité a fait démolir l'école municipale des rues de Sainte-Elisabeth et de Beaurewart, et pour octobre prochain, une école moderne s'élèvera à l'emplacement de ces bâtiments quelque peu désuets.

Rappelons aussi que le vieux cabaret de « La Planche Trouée », témoin de l'histoire de notre ville, a disparu sous la pioche du démolisseur, afin de permettre le dégagement de cette partie de la rue de Lannoy où il était situé et aussi des rues populeuses des Longues-Haies et de la Planche-Trouée.

Signalons encore que, grâce à l'appui du Nord Touriste, l'importante association sportive dont l'influence grandit chaque année malgré la vulgarisation des machines a moteur, une piste cyclable a été créée sur l'un des terre-pleins du boulevard de Paris, et rend aux nombreux adeptes de la « petite reine », les plus appréciés services. Cette piste leur évite des accidents parfois très graves, comme ceux que nous avons eu à déplorer plusieurs fois dans cette artère de très grand passage.

En vue de la défense passive

Puisque nous en sommes à nous entretenir de travaux, nous n'omettrons pas de signaler la construction de l'abri-type contre les gaz qui, installé dans les caves de l'usine Wibaux-Florin, fut inauguré en février dernier. Cet abri, pour l'édification duquel s'est dévoué le regretté Louis Watine, président de la Croix-Rouge française, a été très remarqué des diverses personnalités civiles et militaires qui l'ont visité. L'exemple donné par des particuliers devrait être suivi par les pouvoirs publics, car la guerre, quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, est toujours à craindre, et en y songeant, on frémit en se demandant ce qu'il adviendrait de nos populations lors d'un bombardement par avion, à l'aide de gaz asphyxiants.

Dans le même ordre d'idées, signalons les cours instaurés dans notre ville pour les brancardiers et secouristes, cours qui devraient être vulgarisés car, en cas de conflit, ceux qui y auront pris part seront à même de rendre d'immenses services à la population.

« In memoriam »

1935 a vu se réaliser le but qu'un groupe d'hommes au cœur généreux et reconnaissant s'était assigné. Nous voulons parler de l'érection du monument à Eugène Motte, ce grand Roubaisien, à qui, à tous points de vue, notre ville doit tant. En effet, que ce soit comme chef d'industrie ou comme homme politique et comme maire, Roubaix lui doit une ère de prospérité.

Aussi, est-ce par milliers que nos concitoyens, de condition si modeste soit-elle, ont répondu à l'appel du Comité d'érection, voulant prouver leur reconnaissance au grand citoyen dont notre ville s'honore. Cette reconnaissance fut plus éclatante encore lors de l'inauguration du monument, cérémonie à laquelle tinrent à assister la plupart des sociétés de la ville ainsi que de très nombreux Roubaisiens qui applaudirent à l'énumération des grandes vertus qui, durant toute sa vie, avaient guidé Eugène Motte.

La vie religieuse

Malgré notre époque de matérialisme, la vie religieuse en notre ville continue d'être active et dans les paroisses, répondant en cela aux directives du Souverain Pontife et aux exhortations de S. Em. le cardinal Liénart, se sont développées les œuvres d'action catholique. Pour n'en citer que quelques-unes, rappelons combien sont florissants en certaines paroisses les groupements de J.O.C. ou de J.O.C.F.

Afin de permettre à toute une population éloignée de toute église de pratiquer plus aisément ses devoirs religieux, l'administration diocésaine a permis à M. l'abbé Treutenaere, curé de la paroisse du Très-Saint-Rédempteur, de construire une chapelle au Sartel, et S. Em. le cardinal Liénart a tenu lui-même à venir la bénir.

L'Evêque de Lille est reçu [illegible]